

## Conférence de presse du Syndicat des Locataires 4 septembre 2024

### Les faits

Home Invest, l'un des principaux acteurs du marché immobilier belge, a annoncé d'importants travaux de rénovation dans un de ses immeubles situé Avenue Charles Woeste, à Jette.

Pour réaliser ce projet, elle doit impérativement envoyer un congé aux 92 familles de locataires qui occupent leurs logements.

Notre organisation syndicale se bat depuis sa création pour la rénovation du parc immobilier. Ces travaux, nous ne les contestons pas a priori. Cependant, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les conséquences humaines qu'auront ces travaux sur les locataires.

**Trouver un nouveau logement à Bruxelles, à un loyer abordable, relève aujourd'hui du parcours du combattant pour de nombreuses familles.**

Les locataires de l'Avenue Charles Woeste, souvent à revenus modestes, vont se retrouver confrontés à une situation particulièrement difficile. Au mieux, ils trouveront des logements plus chers et de moins bonne qualité; au pire, ils risquent de finir dans des centres d'hébergement, voire à la rue !

**Il est essentiel de rappeler qu'en logement social, les bailleurs ont l'obligation de reloger les locataires pendant les travaux.**

Malheureusement, cette garantie n'existe pas dans le secteur privé. Cela n'est, en général, pas admissible et, dans le cas d'espèce, inacceptable eu égard notamment à l'existence de nombreux logements disponibles chez Home Invest.

Home Invest, en tant qu'entreprise, a l'obligation légale, conformément à l'article 3 du Code du Logement, de contribuer à l'amélioration des conditions de logement de ses locataires ainsi que de tous les citoyens-locataires de notre Région.

### **(TITRE II. - DU DROIT AU LOGEMENT**

***Art. 3. Chacun a droit à un logement décent. Il convient à cette fin de favoriser la mise à disposition d'un logement conforme aux règles de qualité (sécurité, salubrité et équipement), abordable financièrement, procurant une sécurité d'occupation, adapté au handicap, jouissant d'un climat intérieur sain,***

*pourvu d'une bonne performance énergétique, connecté à des équipements collectifs et autres services d'intérêt général (notamment, écoles, crèches, centres culturels, commerces et loisirs). Il appartient aux pouvoirs publics, entre autres, de créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce droit fondamental.)*

## **Nos demandes**

### **1 À Home Invest**

De mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé pour aider chaque famille à trouver un logement de remplacement adapté à ses besoins et à son budget, et ce, dans les meilleurs délais;

De reloger tous les locataires qui le désirent dans leur parc immobilier à des loyers payables par ceux-ci et donc inférieurs aux prix actuellement proposés;

De ne pas agir en justice contre les locataires car un arrangement amiable reste encore possible eu égard notamment à l'absence de Permis d'Urbanisme et d'Environnement dans le chef d'Home Invest;

Enclencher sans délai de véritables négociations avec le Syndicat des Locataires afin de parvenir à un accord amiable.

### **2 Aux responsables politiques (Jettois ou non)**

Les responsables politiques ne peuvent pas rester au balcon face aux drames sociaux potentiels qu'engendre cette situation.

Ils doivent agir rapidement et faire pression sur Home Invest en appuyant nos revendications et plus généralement, s'ils occupent des postes de ministre ou de parlementaire, en améliorant la législation en vigueur.

La commune de Jette et la Région pourraient parfaitement mettre des conditions sociales à la délivrance des Permis d'Urbanisme et d'Environnement .

Pour le Syndicat des Locataires

José GARCIA  
Secrétaire général